

Le pronom intensif αὐτός αὐτή αὐτό

1. Morphologie

Aucun problème: comme un adj. de la 1ère classe.

αὐτός	αὐτή	αὐτό	αὐτοί	αὐταί	αὐτά	αὐτώ	αὐτά	αὐτό
αὐτόν	αὐτήν	αὐτό	αὐτούς	αὐτάς	αὐτά	idem	idem	idem
αὐτοῦ	αὐτῆς	αὐτοῦ	αὐτῶν	αὐτῶν	αὐτῶν	αὐτοῖν	αὐταῖν	αὐτοῖν
αὐτῷ	αὐτῇ	αὐτῷ	αὐτοῖς	αὐταῖς	αὐτοῖς	idem	idem	idem

Il y a souvent crase entre l'article et l'intensif ὁ αὐτός → αὐτός, τὰ αὐτά → ταῦτα. Cela est valable pour tous les cas. Il faut bien prendre garde à l'esprit ou au coronis!

Il existe aussi l'adjectif ταῦτός ἢ ὄν, qui signifie "identique".

2. Les pièges

3. Intensif (αὐτός αὐτή αὐτό) vs. Démonstratif (οὗτος αὕτη τοῦτο)

Dans certains cas, la forme pure de l'intensif est similaire à celle du démonstratif, dans d'autres cas, c'est la crase de l'article et de l'intensif qui aboutit à une forme similaire à celle du démonstratif.

Cependant, ces formes ne sont jamais identiques: on fait la différence en regardant l'accent:

- sur l'initiale: c'est l'intensif,
- sur la finale: c'est le démonstratif.

αὐτός αὐτή αὐτό (intensif)	οὗτος αὕτη τοῦτο (démonstratif)
αὐτός = ὁ αὐτός	οὗτος ου αὕτη, etc.
αὐτή / αὐταί	αὕτη / αὕται
ταῦτά = τὰ αὐτά	ταῦτα
ταῦτῃ = τῇ αὐτῇ	ταύτη

4. Intensif (αὐτός αὐτή αὐτό) vs. Pronom personnel réfléchi (ἑαυτόν ἑαυτήν ἑαυτό)

Le problème, ce sont les formes courtes du pronom personnel: αὐτόν αὐτήν αὐτό. La seule différence, c'est l'esprit: doux pour l'intensif, rude pour le pronom personnel. (Mais il ne faut

pas non plus confondre avec αὐτή, qui est le démonstratif οὗτος, et qui se distingue de l'intensif par l'esprit et par l'accent, mais du pronom personnel seulement par l'accent.)

En ce qui concerne les formes crasées de l'intensif: pas de problème, puisque le pronom personnel réfléchi n'existe pas au nominatif, et qu'aux autres cas il commence par un τ.

Donc là aussi, aucune forme n'est identique à une autre: on fait toujours la différence entre intensif et pronom personnel.

5. Emplois

5.1. La valeur intensive

Dans son sens premier, αὐτός isole et met en valeur, comme un projecteur de théâtre. D'où son sens d'intensif qui correspond au fr, "même" dans "moi-même" ou "même moi", à l'anglais "-self" dans "myself", etc., au latin "ipse".

Avec cette valeur intensive, il peut être pronom ou adjectif:

- pronom seulement au nominatif. Attention: Il n'exprime pas la personne, et il faut adapter la traduction:

ex.: αὐτός ταῦτα λέγω "je dis moi-même cela"

αὐτός ταῦτα λέγει "il dit lui-même cela"

αὐταὶ ἔγραψε τὸν βιβλίον "elles ont écrit le livres elles-mêmes"

- adjectif à tous les cas. Il est alors toujours en predicative position:

ex.: αὐτὸς ὁ ἄνθρωπος "même l'homme", "l'homme lui-même"

αὐτὸς ἄνθρωπος "même un homme" (?)

ἐπαιδεύσαμεν αὐτὸν τὸν Ὅμηρον "nous avons éduqué Hom. lui-même"

5.2. Le pronom personnel de 3e personne. Le possessif non-réfléchi

Il sert souvent de pronom personnel non-réfléchi de la troisième personne (hors attique, on utilise le pronom ἐ, οὐ, οἶ, etc.). Ex.: εἶδον αὐτόν "je l'ai vu".

Il faut bien insister sur le non-réfléchi: cela veut dire qu'on ne le trouve jamais au nominatif dans cet emploi. Au nominatif, on n'utilise généralement rien (la désinence verbale indiquant la personne). Pour insister, on utilise un démonstratif (ὅδε, οὗτος ou ἐκεῖνος).

Au génitif, il sert de pronom possessif non-réfléchi (pour le réfléchi, on utilise ἑαυτοῦ). Il est l'équivalent du latin "ejus". Dans ce cas, il est en predicative position.

Ex.: Εἶδον αὐτὸν σὺν τῷ υἱῷ αὐτοῦ “Je l'ai vu avec son fils (= celui d'un autre)”

Εἶδον αὐτὸν σὺν τῷ ἑαυτοῦ υἱῷ “Je l'ai vu avec son (propre) fils”

5.3. L'identité

Il correspond au fr. “même” au sens de “pareil”, à l'anglais “same”, au latin “idem”.

Il peut être adjectif ou pronom, à tous les cas.

Il est toujours précédé de l'article, donc en attributive position, même en fonction d'attribut en attique, et même utilisé en tant que pronom. Il y a généralement crase avec cet article (voir la partie sur la morphologie).

Ex.: ὁ αὐτὸς ἄνθρωπος “le même homme” → adj.

αὐτός (= ὁ αὐτός) ἦν “j'étais le même” → pronom

τὰ αὐτά (= τὰ αὐτά) “les même choses” → adj. substantivé

5.4. Comment discriminer entre ces différents emplois?

Deux règles certaines:

- S'il est précédé de l'article (qu'il soit adj. ou pronom.), c'est l'emploi d'identité.
- S'il n'est pas précédé de l'article, et s'il est au nominatif, c'est l'emploi intensif.
- Sinon, c'est discutable.

De façon général, on a le tableau suivant:

S'il est pronom, et	s'il est nominatif	→ intensif (toute personne)
	s'il est génitif	→ “ejus” (possession non-réfléchie 3e pers.)
	sinon	→ pronom personnel 3e personne
S'il est adjectif, et	s'il est en AP	→ identité (il peut être substantivé)
	s'il est en PP	→ intensif (toute personne)